



# PRÉSENTATION PRODUIT



## **SOMMAIRE**



- **ONTEXTE**
- **OU CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**
- **GARANTIES**
- **ASSISTANCE**
- **GESTION DES RÉCLAMATIONS**
- **LES POINTS FORTS**



## **CONTEXTE**



#### Évolution

Mise à jour des exemples pour les différents remboursements santé

Néoliane Performance est une offre santé accessible à tous les profils, conçue avec 8 formules pour répondre aux besoins spécifiques de chacun :



#### **LE PRODUIT**

Les bonus fidélités sont renforcés et s'étendent jusqu'à la 4ème année d'adhésion en hospitalisation, dentaire et soins courants

- > Extension des médecines naturelles acceptées
- Matériel médical : plafonné à 100% sur toutes les formules
- > L'assistance disponible en cas d'hospitalisation prévue
- Suppression de la réduction TNS & de la gratuité des enfants



#### **LA GESTION**

- > Le gestionnaire est Néoliane Gestion
- > Le contrat se renouvelle à date anniversaire
- > Enfant majeur jusqu'à 28 ans
- Tous les documents envoyés aux clients sont dématérialisés (sauf pour la carte TP qui reste en envoi papier)

Option Éco dès la formule NP1R : diminuer le tarif de 8% en supprimant les garanties suivantes : chambre particulière, lit accompagnant, forfait lentilles, médecines complémentaires et cure thermale

## LES ACTEURS DU PRODUIT



**L'ASSUREUR** 





L'ASSUREUR DES GARANTIES ASSISTANCE



**LE GESTIONNAIRE** 



**LE TIERS PAYANT** 



# LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT



CIDI	ГС		IFC
LIDI	LE2	GARANT	IES

**CIBLE** 

Formules destinées à tous les profils à partir de 18 ans et sans limite d'âge, quel que soit leur régime obligatoire (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles...).

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Toutes (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles, etc.)

**GARANTIES** 

8 formules + option Éco (1) (dès formule NP1R)

<u>Types de prestations</u>: hospitalisation – médecine de ville – dentaire – optique – aides auditives – médecines complémentaires – cure thermale

**TERRITORIALITÉ DES GARANTIES** 

France métropolitaine et dans le monde entier lors de voyages ou de séjours de moins de 3 mois

**ASSISTANCE** 

Filassistance

#### **CONDITIONS**

LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION

À partir de 18 ans et sans limite d'âge (adhérent principal et conjoint)

TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

France métropolitaine

**RÉGIMES ÉLIGIBLES AU CONTRAT** 

Les personnes relevant du régime Obligatoire français

**PROFILS NON ÉLIGIBLES AU CONTRAT** 

Les personnes âgées de moins de 18 ans à l'adhésion (adhérent principal et conjoint)

(1) Option Éco
Réduction tarifaire de -8% par
rapport à la formule complète en
supprimant les garanties suivantes :
chambre particulière, lit
accompagnant, forfait lentilles,
médecines complémentaires et cure
thermale.

# LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS



## **RÈGLES PRODUIT**

FRAIS DE DOSSIER <sup>(2)</sup>	30€ prélevés le 15 du mois suivant l'adhésion
TARIFICATION	Cotisation de base (calculée en fonction de l'âge millésimé de l'adhérent, du régime, de la zone géographique et de la formule choisie) + 2,50€ mensuels à ajouter par contrat (frais d'association, d'assistance et de courtage)
RÉDUCTIONS	<ul> <li>Réduction de 10% pour un couple Réduction de 10% pour les familles, y compris monoparentales</li> <li>Réduction Alsace-Moselle : jusqu'à 40%</li> </ul>
RÈGLES SOUSCRIPTION ENFANTS	Dans le cadre d'une souscription « famille » les enfants jusqu'à l'âge de 28 ans (inclus) sont acceptés sans demande de justificatifs (3)
DATE D'EFFET	La date d'adhésion est fixée au plus tôt au sixième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion
PERIODICITÉ DE PAIEMENT	Le 05 ou le 10 du mois. Mensuel, Semestriel, Trimestriel ou Annuel
FORMALITÉ MÉDICALE	Aucune à l'adhésion
CARENCE	Aucune
DÉLAI DE RÉTRACTATION	14 jours

(2) Frais de dossier
Ils sont exonérés en cas de couplage
avec de la prévoyance.

(3) JUSTIFICATIFS ENFANTS
Les enfants âgés de 18 à 28 ans
inclus sont acceptés sans demande
de justificatif, à l'adhésion et à
chaque échéance du contrat,
quelque soit leur statut (étudiant,
alternant, apprenti, en formation, en
recherche d'emploi (inscrits à Pôle
Emploi).



**Réforme 100% Santé :** permet à l'assuré d'accéder à des équipements sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Pour plus d'information sur la réforme, nous vous invitons à consulter la formation « 100% Santé ».

## **FOCUS GARANTIES: HOSPITALISATION**



1 : Les bonus s'étendent jusqu'à la 4ème année et démarrent au 12ème mois à compter de la prise d'effet puis à échéance anniversaire.

Les bonus vont de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> année

2 : La chambre particulière est illimité, hors ambulatoire.

#### Elle est limitée :

- À 10 jours : établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés.
- À 30 jours : en rééducation fonctionnelle, maison de repos, maison de convalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées

Les frais sont destinés à l'assuré principal ou à l'accompagnant (lit)

U HOSPITALIS	SATION	NP1	NP 1R	NP 2	NP 2R	NP3	NP 4	NP5	NP 6
SECTEUR CONVEN	ITIONNÉ (y compris en ambulatoire et à domicile)								
Forfait journalier h	ospitalier (1)	Frais réels							
Frais de séjour (y co	ompris maternité) <sup>(2)</sup>	100 %	Frais réels						
Frais de séjour et h repos, convalescen	onoraires en rééducation fonctionnelle, maison de ce (suite à hospitalisation) (2)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES									
	nésie (y compris maternité) pour les médecins M ou l'OPTAM-CO*	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	225 %	275 %	300 %
A	À compter de la 2° année d'adhésion	125 %	150 %	175 %	200 %	225 %	250 %	300%	325 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3° année d'adhésion	150 %	175 %	200 %	225 %	250 %	275 %	325 %	350%
	À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	175 %	200 %	225 %	250 %	275 %	300 %	350 %	375 %
	nésie (y compris maternité) pour les médecins DPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	105 %	130 %	150 %	180 %	200 %	200 %	200 %
Chambre particuli	ère (hors chambre ambulatoire) (3)	-	35 €/jour	45 €/jour	50 €/jour	55 €/jour	65 €/jour	75 €/jour	85 €/jour
	À compter de la 2° année d'adhésion	-	40 €/jour	50 €/jour	55 €/jour	60 €/jour	70 €/jour	80 €/jour	90 €/jour
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3° année d'adhésion	-	45 €/jour	55 €/jour	60 €/jour	65 €/jour	75 €/jour	85 €/jour	95 €/jour
The state of the s	À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	٠	50 €/jour	60 €/jour	65 €/jour	70 €/jour	80 €/jour	90 €/jour	100 €/jou
lit accompagnant	(3)	-	15 €/jour						
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 2º année d'adhésion : frais de télévision	-	5 €/jour						
Frais de transport (4	a contract of the contract of	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	150 %	150 %	200 %
Forfait patient urge	ences	Frais réels							
Forfait actes lourds	(participation forfaitaire de 24€)	Frais réels							
SECTEUR NON C	ONVENTIONNÉ								
Forfait journalier h	ospitalier (1)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
rais de séjour (y co	ompris maternité) <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Chirurgie et anesth	nésie (y compris maternité)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

# **FOCUS GARANTIES: DENTAIRE - OPTIQUE**

Lentilles acceptées ou refusées par le RO (par an) 181



1 : Les bonus s'étendent jusqu'à la 4ème année et démarrent au 12ème mois à compter de la prise d'effet puis à échéance anniversaire.

Les bonus vont de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> année

		NP1	NP 1R	NP 2	NP 2R	NP3	NP 4	NP 5	NP 6
MATE W DENTA	IRE		Depuis	le 1° Jar	rvier 202	0 - Réfoi	rme 1009	6 Santé	
Soins et prothèse	s 100% Santé (Panier 100% Santé)**		Zéro re	este à char	ge sur une	sélection	d'équiper	ments**	
SOINS									
Soins dentaires, Inla	ays-Onlays et Parodontologie remboursés par le RO ©	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	200 %
Orthodontie remb	oursée par le RO	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	275 %	300 %
	À compter de la 2º année d'adhésion	115 %	140 %	165 %	185 %	215 %	265 %	290 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	130 %	155 %	180 %	200 %	230 %	280 %	300 %	330 %
	À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	145 %	170 %	195 %	215 %	245 %	295 %	315 %	345 %
PROTHÈSES - PAN	NIER HONORAIRES MAÎTRISÉS OU LIBRES								
Prothèses dentaire	s, Inlay-Core et Implantologie remboursés par le RO	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %	275 %	300 %
	À compter de la 2e année d'adhésion	115 %	140 %	165 %	185 %	215 %	265 %	290 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3e année d'adhésion	130%	155 %	180 %	200 %	230 %	280 %	300 %	330 %
<b>1</b>	À compter de la 4e année d'adhésion et surances	145 %	170 %	195 %	215 %	245 %	295 %	315 %	345 %
Plafond dentaire (	hors solns) <sup>(5)</sup>	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	900€	1 200 €	1 400 €	1 600 €
68 OPTIC	QUE <sup>m</sup>		Depuis	le 1° Jar	rvier 202	0 - Réfoi	rme 1009	6 Santé	
Équipements 100 Équipements verre	% Santé" es et montures de la Classe A - Panier 100% Santé		Zéro re	este à char	ge sur une	sélection	d'équiper	ments**	-
Monture et verres	(équipements de la Classe B - Panier Libre)*** :								
Équipement à veri un verre complexe	res simples ou équipement avec un verre simple et ou très complexe	100 %	100 %	125€	150 €	175€	200€	250 €	300 €
Équipement avec	des verres complexes ou très complexes	100 %	100 %	200 €	225 €	250 €	300 €	350 €	400€
→ Dont monture au sein de l'équipement limitée à :		100 %	100 %	100 €	100 €	100€	100 €	100 €	100 €

## **FOCUS GARANTIES: SOINS COURANTS**



SOINS COUR	RANTS	NP1	NP1R	NP 2	NP 2R	NP3	NP4	NP 5	NP6
MÉDICAMENTS		100%	100%	100 %	100 %	100%	100%	100%	100%
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 2º année : Forfalt médicament non remboursé par le RO	10 €	15 €	15 €	15 €	20 €	25 €	30 €	35 €
HONORAIRES MÉ	DICAUX								
Consultations et vis	ites médicales par médecins généralistes et spéci	alistes :							
Médecins adhérent	s à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100%	100%	100%	125 %	150 %	200 %	250 %
The second secon	À compter de la 2º année d'adhésion	115%	115 %	115 %	115 %	140 %	165 %	215 %	265 %
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	130 %	130 %	130 %	130 %	155 %	180 %	230 %	280 %
	À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	145 %	145 %	145 %	145 %	170 %	195 %	245 %	295 %
Médecins non adhe	érents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	105 %	130 %	175 %	200 %
Actes d'imagerie et	actes d'échographie :								
Médecins adhérent	s à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	125 %	175 %	200%
Médecins non adhé	érents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	100 %	100 %	100 %	100%	105 %	125 %	125 %
Actes techniques m adhérents à l'OPTAN	édicaux pour les médecins adhérents et non 1 ou l'OPTAM-CO*	100%	100%	100 %	100 %	100%	100 %	100 %	100%
HONORAIRES PAR	AMÉDICAUX	100%	100%	100%	100%	100 %	100%	100 %	100%
ANALYSES ET EXA	MENS DE LABORATOIRE	100%	100%	100%	100%	100%	125%	175 %	200 %
acupuncteur, nature micro-kinésithérape sophrologue, lumin mésothérapeute, ps	omplémentaires : ostéopathe, homéopathe, opathe, étiopathe, diététicien, chiropracteur, eute, pédicure/podologue, réflexologue, othèrapeute, hypnothèrapeute, tabacologue, sychomotricien, psychologue, ergothérapeute, ée d'adhésion et par Assuré - limité à 30 € / acte)		30 €	30 €	40 €	50€	70€	90 €	110€
1 N	À compter de la 2º année d'adhésion	20 €	40 €	40 €	50 €	60 €	80 €	100 €	120 €
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	30 €	50 €	50 €	60 €	70 €	90 €	110 €	130 €
The state of the s	À compter de la 4º année d'adhésion et sulvantes	40 €	60 €	60 €	70 €	80 €	100 €	120 €	140 €
CURE THERMALE	9)	100%	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 150 €	100 % + 150 €			
MATÉRIEL MÉDICA	L								
Prothèses et appare	eillages (petit appareillage et accessoires)	100 %	100%	100 %	100%	100%	100%	100 %	100%
Prothèses orthopés appareillage	diques, capillaires, mammaires et grand	100%	100%	100%	100 %	100%	100%	100%	100%

Extension de la liste des médecines douces acceptées

# FOCUS GARANTIES: AIDES AUDITIVES, PRÉVENTION ET SERVICES



	NP1	NP1R	NP 2	NP 2R	NP 3	NP 4	NP 5	NP 6
100% SAITE P AIDES AUDITIVES (10)		Santé	ıté					
Équipements 100% Santé (Classe I - Panier 100% Santé)**		Zéro r	reste à cha	rge sur une	sélection	d'équipem	ents**	
Aides auditives de la Classe II - Panier Libre	100 %	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
LES + PRÉVENTION (11)								
Actes de prévention pris en charges par le RO (dépistage de l'hypertension, des troubles de l'audition, de l'ostéoporose, etc.)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
SERVICES								
Tiers payant national Viamedis – Remboursements automatisés (télétransmission)	į.	Dispense d	e l'avance	des frais au	près des p	rofessionne	els de sante	5
Téléconsultation		Service in	clus et disp	oonible dès	la prise d'	effet de vo	tre contrat	
Services d'assistance (aide à domicile, présence d'un proche au chevet, garde des animaux, etc.)		Bénéficie	z de l'assis	tance dès l	a prise d'e	ffet du con	trat santé	

## LES GARANTIES ASSISTANCE – FILASSISTANCE









(+33 09 82 06 60 08 depuis l'étranger) Prise en charge 24h/24, 7jours/7



#### À TOUT MOMENT:

- Conseil social
- Informations juridiques et médicales
- Recherche médecins, infirmières, intervenants médicaux
- Mise en relation avec un prestataire de services à domicile

#### EN CAS DE DÉCÈS:

- Aide à la recherche d'un prestataire funéraire
- Accompagnement suite au décès
- Aide aux démarches administratives
- Avance de fonds

# EN CAS D'HOSPITALISATION IMPRÉVUE OU D'HOSPITALISATION PROGRAMMÉE (DE PLUS DE 3 JOURS) :

- Aide à domicile
- Présence d'un proche
- Prise en charge des animaux domestiques
- Livraison de médicaments

### EN CAS D'IMMOBILISATION IMPRÉVUE ET IMMÉDIATE AU DOMICILE :

Livraison de médicaments

Filassistance vous accompagne également en cas d'événements traumatisants et en cas de radiothérapie et chimiothérapie.

### **VIE DU CONTRAT**



### **RÉSILIATION ET RÉCLAMATION**

L'adhésion se renouvelle chaque année par tacite reconduction, à la date anniversaire de sa date d'effet\*, sauf en cas de résiliation.

#### Résiliation

Résiliation par lettre ou tout autre support durable, par acte extrajudiciaire ou par déclaration faite au siège social : **Néoliane**Santé – Service Résiliation – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

Ou sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Je souhaite résilier ou me rétracter ».

**Résiliation possible à tout moment,** après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription du contrat. La résiliation prend effet un mois après que l'assureur en a reçu notification par l'adhérent.

#### Rétractation

Délai de renonciation de 14 jours calendaires

Sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Je souhaite résilier ou me rétracter ».

ou par courrier à l'adresse suivante :

Néoliane Santé – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

#### Réclamation

Sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Réclamations »

ou par courrier à l'adresse suivante :

Néoliane Santé - Service Qualité

143 Boulevard René Cassin - Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

### **GESTION DES IMPAYÉS – NÉOLIANE SANTÉ**

En cas de non-paiement des cotisations, le Gestionnaire envoie alors à l'Adhérent, au plus tôt 10 jours après l'échéance impayée, une mise en demeure de payer. La résiliation prend effet 40 jours après l'envoi de ladite lettre de mise en demeure, si la cotisation n'est pas intégralement régularisée.

En cas d'omission ou d'inexactitude dans la déclaration de l'Adhérent sans que la mauvaise foi de ce dernier soit établie, la résiliation prend effet 10 jours après envoi de la lettre de résiliation.

#### \*À NOTER

L'envoi de l'échéancier et de la CTP se feront juste avant la date de renouvellement du contrat.

# MODIFICATIONS DES GARANTIES

En cours de vie de l'adhésion, l'Adhérent peut demander la modification de son niveau de garantie, à la hausse ou à la baisse ainsi que l'ajout ou le retrait de l'option Éco, sur internet ou par écrit simple.

Cette modification ne pourra être effectuée qu'à l'issue de la première échéance du contrat dans la limite d'une modification et tous les douze (12) mois d'adhésion.

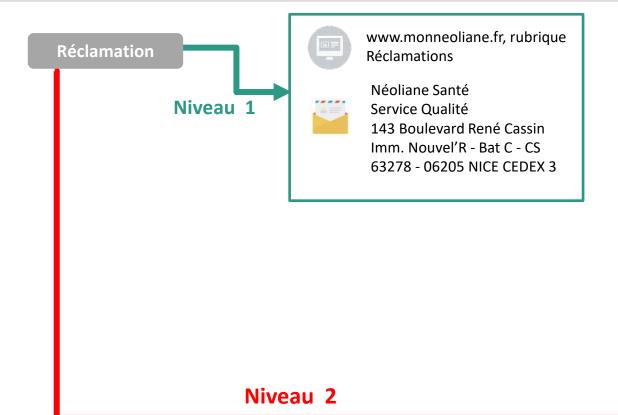
# **GESTION DES RÉCLAMATIONS**













M. le Médiateur de l'assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09

## LES POINTS FORTS DU PRODUIT





AUCUNE LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION



OPTION ÉCO DÈS LA FORMULE NP1R : supprimer des garanties non essentielles pour diminuer le tarif de 8%



NOMBREUX BONUS FIDÉLITÉ sur plusieurs années (bonus supplémentaires à partir de la 4ème année)



FORFAIT MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES : gamme étendue de praticiens pris en charge (une vingtaine)



RÉDUCTION POUR LES COUPLES : 10% RÉDUCTION POUR LES FAMILLES : 10%



CHAMBRE PARTICULIÈRE ET FRAIS DE SEJOURS EN CAS D'HOSPITALITATION EN ILLIMITÉ



FORFAITS SUR 12 MOIS GLISSANTS à compter de la date d'effet par assuré





# **MERCI POUR VOTRE ATTENTION!**

Produit distribué par NÉOLIANE SANTÉ – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C – CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3 – SAS au capital de 2 000 000 € – RCS Nice sous le N° B 510 204 274 – Intermédiaire en assurances – Immatriculé à l'Orias sous le N° 09 050 488 (www.orias.fr).

Produit assuré par L'ÉQUITÉ – Société anonyme au capital de 69 213 760 euros - Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS PARIS - Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS - N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_03PBRV - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Assistance : FILASSISTANCE INTERNATIONAL – 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD Cedex – SA au capital de 4 100 000 € – RCS Nanterre 433 012 689 – Entreprise régie par le Code des Assurances – N° d'identifiant unique ADEME : FR329780 01LOPR.